



Contrat de saillie
Saison de monte 2025
IAM A STAR D'EMBETS
Approuvé PFS

VENDEUR		ACHETEUR	
Dénomination	Elevage des Embets	Dénomination	
Nom	Salomé SCHMITT	Nom	
Adresse	226 lieu dit les embetsches	Adresse	
Code postal	68650 LAPOUTROIE	Code postal	
Portable	06 73 69 71 17	Portable	
Email	salome.schmitt@gmail.com	Email	

JUMENT		CENTRE DE MISE EN PLACE	
Nom		Dénomination	
Numero SIRE		Adresse	
Mois du terme		Code postal ville	
Ou vide		Nom	
		Telephone	

CONDITIONS DE VENTE 2025 IAC achat de doses

L'acheteur achète au vendeur une saillie de l'étalon ci-dessus aux conditions suivantes :

A la réservation : 165 ttc la dose de 8 paillettes (dont TVA 5.5%)

Solde : 350 ttc Poulain vivant (dont TVA 5,5%)

Transport : 140 ttc (dont TVA 20%)

Ce contrat donne droit à 8 paillettes dans la limite des stocks disponibles. Les paillettes non utilisées sont la propriété de l'acheteur. En cas d'utilisation du reliquat de paillettes, un contrat reliquat doit être obligatoirement rempli et envoyé par mail ou courrier.

La réservation de la saillie est effective au retour du présent contrat signé, accompagné de 2 chèques à l'ordre de Salomé SCHMITT, ou par virement à l'IBAN suivant : FR76 3008 7332 0300 0205 4580 175

- Un chèque pour la réservation des paillettes + transport encaissable à la réservation non reportable
- Un chèque pour le solde de saillie encaissable POULAIN VIVANT 48h

Conditions particulières : L'éleveur s'engage à déclarer la naissance du poulain en France auprès de L'IFCE. Le certificat de saillie nécessaire pour la déclaration de naissance sera remis après encaissement du chèque.

Fait en double exemplaire à

Signature vendeur

le

signature Acheteur :

Avec la mention lu et approuvé